

2019.14-02-06 - Feuillet 009

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres

du Conseil

Communautaire

Titulaires

: 67

Membres présents : 41

• suppléés : 5

• représentés : 4

Votants : 45

Date de la convocation :

04 Février 2019

Secrétaire de séance :

Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 14 Février à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 04 FEVRIER 2019, s'est réuni à LE PLESSIER-ROZAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, DAULT (suppléante de M. RICARD), HALL, PETIT, LEFEBVRE, LAMBERT (suppléante de M. DALRUE), NANSOT, Messieurs BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, HEBERT, DOVERGNE, TANGHE (suppléant de M.PALLIER), CRETEL (suppléant de M. SURHOMME), BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, TEN, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VANDELVELDE, DRAGONNE, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PREVOST de M. VAN OOTEGHEM, M. AMARA de Mme MARCEL, M. BARRE de M. AUBRY et M. LAMOTTE de Mme ROUX.

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT et WU, Messieurs FRANCELE, PALLIER (représenté par M. TANGHE), SURHOMME (représenté par M. CRETEL), POTTIER, DUTILLEUX, MOURIER, JUBERT

● Absents non excusés :

Mesdames BLIN, BLONDEL, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, REMY, LEROY, PELTIEZ et CLEMENT.

OBJET : Convention de financement 2019 ADUGA

Rapport de Monsieur Pierre BOULANGER, Président de la CCALN,

L'ADUGA constitue un outil collectif d'ingénierie et d'assistance à la mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle du Pays du Grand Amiénois, dans les domaines du développement local, l'urbanisme, la planification spatiale, l'habitat et le logement, les paysages et l'environnement, les loisirs, le tourisme, la formation et le enseignements.

L'objet et les conditions financières pour l'année 2019 figurent en annexes.

NB : La convention telle qu'annexée nécessitera d'être corrigée au regard du nouveau périmètre de la CCALN

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil com

- Entérine les termes de la convention de financement 2019 avec l'ADUGA
- Autorise le Président à signer la convention,
- Autorise le Président et la Vice-Présidente de la compétence Urbanisme à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 14 FEVRIER 2019

A LE PLESSIER ROZAINVILLERS

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...17/2/2019